

Proposition #7

GARANTIR L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE DES EHPAD



Fiche 7c

LEVER LES INÉGALITÉS LIÉES AU RESTE À CHARGE EN EHPAD



Exposé de la
PROBLÉMATIQUE

- **Inadéquation entre le niveau de reste à charge en EHPAD et le niveau moyen des pensions de retraite**
 - Au 31 décembre 2015, niveau moyen de pension de retraite : **1 376 euros brut**
 - Au 31 décembre 2015, niveau médian de reste à charge en EHPAD : de **1 949 euros**
- Un **reste à charge inégal selon les départements et selon l'option tarifaire soins des EHPAD** :
 - L'option tarifaire globale soins (surtout avec PUI) dispose d'un périmètre de prise en charge plus large que le partiel, permettant ainsi de diminuer les frais de mutuelle
 - La participation de l'usager (hors ticket modérateur) sur le tarif dépendance n'est pas réclamée par tous les départements
 - La liste des prestations prises en compte dans le socle de prestations, des EHPAD administrés, ou prises en charge par l'aide sociale varie selon les établissements.
- **Les conditions d'attribution de l'aide sociale** de moins en moins favorables et inégales selon les territoires (notamment sur le degré de recours à l'obligation alimentaire).
- Recul de l'âge d'entrée en EHPAD et de l'augmentation du nombre d'impayés.



SOLUTIONS
proposées par la FEHAP

- Engager une réflexion globale sur le financement du risque de dépendance notamment en s'appuyant sur les éléments suivants :
 - le montant et la prise en charge du reste à charge en EHPAD notamment par une fixation annuelle modulée en fonction du revenu et du patrimoine des personnes rencontrant des difficultés pour son financement dans les cas où elles doivent en assumer le coût ainsi que leurs héritier
 - la mise en place d'un système de cotisation obligatoire pour la prise en charge de la perte d'autonomie
 - révision des modalités de fonctionnement de l'aide sociale en EHPAD (attribution, reprises...).
- Faciliter la démarche de gestion des impayés en EHPAD :
 - intervenir auprès des départements qui délèguent la gestion de leurs dossiers d'aide sociale aux EHPAD, ce qui a pour effet de surcharger les équipes administratives des EHPAD et favoriser les impayés
 - intervenir auprès des départements afin qu'ils ne contraignent pas les EHPAD à saisir le JAF à chaque fois qu'une personne accueillie fait une demande d'aide sociale.
- Mettre en place un règlement d'aide sociale national.



LES FACTEURS-CLÉS
du succès

- Faire immerger une réflexion générale sur le reste à charge dans le secteur social et médico-social ainsi que sur ses modalités de prise en charge afin que ce dernier soit plus équitable entre les différents publics.